



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE

DCPAJI_D2026_0182

CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Décision municipale prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°7 du 28 mars 2026 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le 9 mai 2025, le Centre Horticole du Parc de l'Yser sis, chemin du Moulin, 80 rue du Christ à NEUVILLE EN FERRAIN, a fait l'objet d'une tentative de cambriolage. L'un des prévenus, Monsieur LACATOS Elvis Bobi est poursuivi par le Parquet de LILLE. Le montant du préjudice supporté par la Ville s'élève à la somme de 2 268,58 € TTC,

Considérant qu'il convient de se constituer partie civile à l'audience du Tribunal Judiciaire de Lille afin de réclamer le remboursement du préjudice subi.

DECIDONS

Article 1 : De se constituer partie civile devant le Tribunal Judiciaire de LILLE par lettre recommandée avec accusé de réception afin de solliciter la somme de 2 268,58 € TTC à titre de dommages et intérêts.

Article 2 : De faire représenter les intérêts de la Ville par le Directeur de la Direction Nature en Ville, Espaces Publics et Mobilités.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérécourse citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Ampliation de la présente décision sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.

Fait à Tourcoing en l'Hôtel de Ville, le 7 juillet 2026

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Exécutoire le 07/07/2026
Certifié affiché le

